

MAIRIE DE LANGENSOULTZBACH

*SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 octobre 2021.*

**COMPTE RENDU**

Sous la présidence de Mme Evelyne LEDIG - Maire

Présents tous les membres, sauf M. BRUNNER Emmanuel (absent excusé)

*Convocation du 14 octobre 2021.*

**ORDRE DU JOUR**

Ouverture de la séance à 20h00.

Désignation d'une secrétaire de séance : Mme Nathalie CHANOIR

**1. Approbation du compte rendu du 10 septembre 2021**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2. Affaire de personnel : création d'un poste d'adjoint d'animation.**

Afin d'inciter et encourager les enfants de l'école à la lecture, les élus approuvent le recrutement d'un agent vacataire chargé d'animer ponctuellement le Point Lecture avec les enfants.

Cette mission s'effectuera, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021 et jusqu'aux vacances d'été 2022, tous les 15 jours, hors vacances scolaires, les mardis après-midi et en accord avec les enseignants.

La vacation sera rémunérée sur la base d'un forfait brut de 10.48 € l'heure.

**3. Révision des tarifs de location de salles.**

Les élus décident d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022, une augmentation de 10 % sur les tarifs de location de la salle socioculturelle pour les non-résidents.

Par ailleurs, ils instaurent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour l'utilisation de la vaisselle de cérémonie, un supplément forfaitaire de 25 € pour 50 couverts (résidents et non-résidents).

Le prix de la casse est également revu à la hausse (voir tableau joint).

Les autres conditions et tarifs de location restent inchangés.

#### **4. Dotation de Noël pour les enfants de l'école.**

Les élus décident de maintenir à 15 € par enfant de l'école, la dotation de Noël 2021.  
Le montant global, à savoir 1 305 € (87 élèves) sera versé à l'école pour l'achat de cadeaux.

#### **5. Maison forestière Mattermannsbronn / Cession et complément à la procédure de distraction du régime forestier.**

Dans le cadre de la procédure de distraction du régime forestier de la parcelle 179 – section 20 entamée conformément à la délibération du 10/09/2021, et suite à l'information du responsable foncier de l'ONF, les élus chargent Mme le Maire de demander également la distraction du régime forestier de la parcelle 180 – section 20 d'une superficie de 235 m<sup>2</sup>.

En effet, cette parcelle est un bout « isolé » et non contiguë à la forêt communale.

-----  
Mme le Maire informe les élus, que suite à l'accord de principe de cession de la maison forestière Mattermannsbronn (cf délibération du 10/09/2021), M. et Mme PETRY Philippe ont déposé une offre de prix pour l'acquisition de ce bien.

M. PETRY Philippe est invité à quitter la salle.

Après avoir pris connaissance de l'offre, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, a accepté la proposition faite par M. et Mme PETRY Philippe pour l'acquisition de la Maison forestière Mattermannsbronn – cadastrée Section 20 – parcelle 179 d'une superficie de 11808 m<sup>2</sup> et s'élevant à 160 000 € (hors frais de notaire).

#### **6. Etablissement Public Foncier – phase 3 – Débroussaillage de l'ancienne friche militaire.**

Dans le cadre de la démolition du bâtiment (ancienne caserne militaire – résidence les Cerfs), il est nécessaire que les abords du site soient préalablement défrichés.

A ce titre, les élus chargent Mme le Maire de solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier dans le cadre de la phase 3 « travaux pendant le portage EPF » du dispositif d'appui à la reconversion de friches pour les travaux de défrichage du bien et pour un montant inférieur à 30 000 Euros.

Le conseil municipal s'engage à rembourser à l'Etablissement Public Foncier le solde financier des travaux au vu des modalités énoncées dans la convention de portage.

#### **7. Divers.**

Mme le Maire fait part de la déclaration d'intention d'aliéner du bien foncier situé Section 5 – parcelle 24 (1091 m<sup>2</sup>) à M. GRALL Christian. Le conseil municipal ne souhaite pas préempter.

Dans le cadre des travaux de renaturation / restauration écologique du Soultzbach au droit des étangs de la Nonnenhardt, le conseil municipal avait émis, en date du 13/12/2019, un avis favorable à la cession à l'Etat, représenté par l'ONF, des parcelles cadastrées Section 22 – n° 120 et 121.

Les travaux projetés, en l'occurrence l'utilisation de la digue en aval en vue d'assurer le franchissement du Soultzbach et donc la desserte de la forêt domaniale et communale, ayant été modifiés, la décision de cession des parcelles (Section 20 n° 120 et 121) à l'Etat, devient caduque.

---

Après constat que les eaux de ruissellement du bassin versant - lieu-dit Werbrainmatten - s'écoulent dans le cours d'eau, le SDEA va procéder à des travaux de création d'un réseau séparatif. Les travaux d'aménagement de la voirie – 4<sup>ème</sup> tranche – ont donc été reportés à Février 2022.

---

Afin d'améliorer les performances énergétiques du presbytère et éviter les courants d'air, il est proposé de remplacer la porte d'entrée du bâtiment.

Après examen des modèles et des devis, le conseil municipal confie la fourniture et la pose à l'entreprise GROSS d'Oberhoffen les Wissembourg pour un montant de 2 950 € hors taxes.

La Paroisse protestante participera au financement de ces travaux.

---

#### Informations diverses :

La fête de Noël des aînés est prévue le Dimanche 12 décembre 2021. Le pass sanitaire sera demandé.

La sortie forestière des élus est prévue le Dimanche 31 octobre 2021.

Les élus souhaitent organiser en Janvier 2022 (le 14) une cérémonie de vœux avec les nouveaux arrivants, les présidents d'association, les maires honoraires, les enseignants, le pasteur et les agents de l'Office National des Forêts.

Mme le Maire fait part de l'atelier « Mieux vivre son Logement » organisé par l'association ATOUT AGE ALSACE et animé par un ergothérapeute. Les trois séances à destination des seniors ont remporté un franc succès.

Les élus du conseil municipal des enfants ont réalisé, le mercredi 20 octobre, du jus de pommes avec les fruits récoltés au verger pédagogique.

L'application Panneau Pocket a été mise en place. Dorénavant, les citoyens seront informés, en temps réel, des actualités de la commune.

La conseillère numérique de la Communauté de communes Sauer Pechelbronn, Claire TERNET, a entamé, ce jeudi 21 octobre, sa 1<sup>ère</sup> séance d'initiation aux outils informatiques et numériques. Les participants étaient nombreux ; d'autres sessions gratuites auront lieu, dans la salle de réunion de la Mairie, tous les 3<sup>ème</sup> jeudi du mois jusqu'en Juin 2022.

La séance est levée à 22h45

Pour copie conforme.  
Langensultzbach, le 22 octobre 2021.  
Mme le Maire – Evelyne LEDIG

